

GESTION COMPTABLE

**LES REGLES QUI
S'APPLIQUENT A LA GESTION
ASSOCIATIVE, LES CONTRATS
ET LA FACTURATION**

SOMMAIRE

- Règles de bonnes conduites en cas de contrôle de l'Administration
- Mentions obligatoires des factures
- Note de frais
- Indemnisations des intervenants
- Exemple de tableau de trésorerie
- Exemple de Solde Intermédiaire de Gestion : A quoi cela peut il servir ?

Règles de bonnes conduites

EN CAS DE CONTRÔLE DE L'URSSAF



COMITÉ RÉGIONAL
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Révéler la passion qui vous anime.

COMMENT VOUS PRÉPARER LORS D'UN CONTRÔLE ?

Quel
comportement
à adopter ?

- Ne cherchez pas à « cacher » les éléments. Mieux vaut accepter votre erreur, vous pouvez aussi leur demander conseil.
- Ayez une position de collaboration

Un contrôle :
qu'est ce que
cela apporte ?

- Prenez ce contrôle comme une opportunité de mettre ou remettre en règle et au propre votre comptabilité

COMMENT VOUS PRÉPARER LORS D'UN CONTRÔLE ?

Préparer vos dossiers de façon clair et précis.

- Cela montre que votre association est bien gérée
- Cela sera plus agréable et rassurant pour le contrôleur
- Cela permet de montrer que vous n'avez rien à cacher
- Cela montre une volonté de collaborer avec lui.

Apportez les informations

- Pensez à récupérer TOUS les justificatifs (péages, restaurants, carte grises des véhicules, contrats de travail, paies, factures,...
- Pensez à mettre à jour le registre du personnel, les visites médicales
- Une liste vous sera communiquée en amont de la visite pour préparer la venue.
- Ayez vos statuts et PV AG à jour.
- Les factures doivent comportées les mentions obligatoires

<https://www.assoiatheque.fr/fr/fichiers/bao/fiche-memo-principales-obligations-fiscales.pdf>

Mentions obligatoires

DES FACTURES



COMITÉ RÉGIONAL
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Révéler la passion qui vous anime.

MENTIONS OBLIGATOIRES DES FACTURES (ARTICLE L441-9 DU CODE DU COMMERCE)

Fédération Sportive et Culturelle de France

COMITÉ RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

20 RUE DE L'ETISSEY
38300 Bourgoin-Jallieu
Tel : 04 74 93 48 42
Mail : fscf.auvergnerhonealpes.comptabilite@orange.fr

Logo + nom de l'expéditeur + adresse + coordonnées

Nom + adresse Expéditeur

Bourgoin-jallieu, le 13 juin 2023

Page 1/1

Lieu et date de facturation

Numéro de facture chronologique

Facture N° 2023350

Détails	Qté	PU HT	Total HT	Tot TTC
Corps de facturation : Libellé, prix unitaire, HT et TTC				
			Total TTC	€

En cas de retard de paiement, et conformément au code de commerce, une indemnité calculée à trois fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'un frais de recouvrement de 40 euros sont exigibles.

Depuis le 1er janvier 2013, la mention pour frais de recouvrement est obligatoire

Facture payable lepar virement

Date d'échéance

TVA non applicable, art. 293B du CGI

Les sociétés/associations exonérées de TVA doivent Obligatoirement indiquer la mention fiscale applicable

N° Siret, N° déclaration auprès de la Préfecture, n° formateur agréé

Association déclarée à la Préfecture Région Auvergne-Rhône Alpes sous le numéro 84 38 05889 38 Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

SIRET 825 032 031 00016

Risque de rejet par l'Administration si les mentions obligatoires ne sont pas indiquées !!

Note de frais



COMITÉ RÉGIONAL
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Révéler la passion qui vous anime.

NOTE DE FRAIS

En tant qu'association vous avez la possibilité de rembourser les frais de vos bénévoles. Certaines conditions sont nécessaires pour être prises en compte

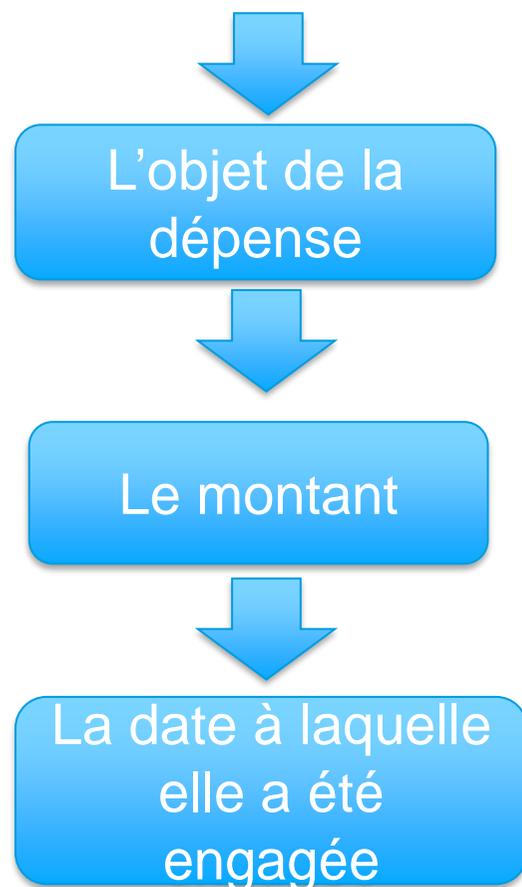
Les dépenses doivent être



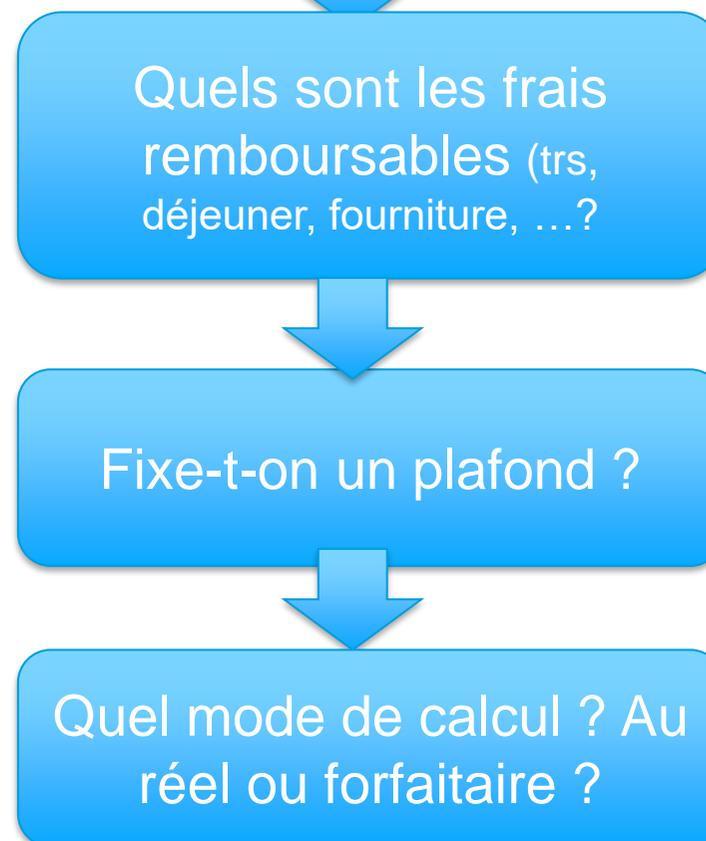
- Réelles
- Justifiées
- Engagées pour les besoins de l'activité associative

NOTE DE FRAIS

Les justificatifs doivent mentionner

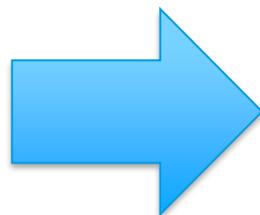


Il est conseillé de fixer les règles internes à l'association (règlement intérieur) pour expliquer



NOTE DE FRAIS – REMBOURSEMENT DES KILOMÈTRES AU RÉEL

Remboursement au réel

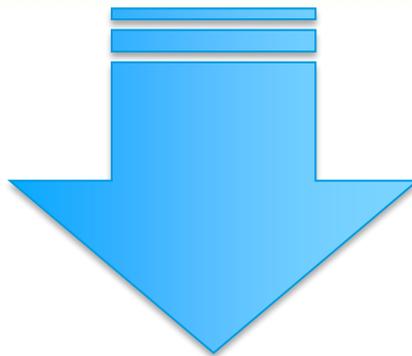


Se référer au barème fiscal des frais kilométriques

Puissance Fiscale	Jusqu'à 5 000 Km	De 5 001 À 20 000 Km	Au-delà De 20 000 Km
3 cv et moins	$d \times 0,529$	$(d \times 0,316) + 1\ 065$	$d \times 0,370$
4 cv	$d \times 0,606$	$(d \times 0,340) + 1\ 330$	$d \times 0,407$
5 cv	$d \times 0,636$	$(d \times 0,357) + 1\ 395$	$d \times 0,427$
6 cv	$d \times 0,665$	$(d \times 0,374) + 1\ 457$	$d \times 0,447$

<https://www.urssaf.fr/portail/home/taux-et-baremes/indemnites-kilometriques/voiture.html>

NOTE DE FRAIS – REMBOURSEMENT DES KILOMÈTRES AU FORFAIT



Le montant fixé du forfait ne doit pas être anormalement élevé, l'Urssaf pourrait procéder à la requalification en salaire

<https://associations.gouv.fr/les-frais-engages-par-les-benevoles.html>

NOTE DE FRAIS – ABANDON DE FRAIS POUR LES BENEVOLES

3

Conditions sont nécessaires

1

Les frais doivent avoir été engagés strictement en vue de la réalisation d'un besoin pour l'association

2

Les frais doivent être justifiés et constatés dans les comptes de l'association

3

Le bénévole doit avoir renoncé expressément au remboursement des frais

<https://associations.gouv.fr/les-frais-engages-par-les-benevoles.html>

NOTE DE FRAIS – ABANDON DE FRAIS POUR LES BENEVOLES

Avantages pour le bénévole

Le bénévole peut bénéficier d'une réduction d'impôt de façon limitée (voir les conditions sur le site associations.gouv.fr)

Le bénévole doit utiliser le barème des frais kilométrique classique

L'association délivre un reçu en cochant « autres » à la rubrique « nature du don ». (Cerfa 11580*04)

[Vous trouverez la fiche pratique sur https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_pratique_frais_des_benevoles-2.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_pratique_frais_des_benevoles-2.pdf)

Indemnisation des intervenants



COMITÉ RÉGIONAL
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Révéler la passion qui vous anime.

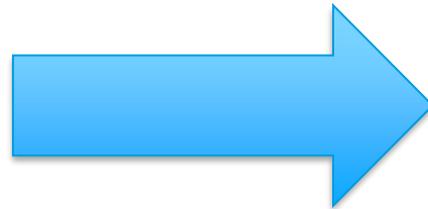
INDEMNISATION DES INTERVENANTS

Seuls les personnes possédant une
carte professionnelle peuvent être
rémunérées en cas d'intervention dans
nos associations

INDEMNISATION DES INTERVENANTS

Vous avez des personnes sans
carte professionnelle qui
interviennent dans votre association

Vous avez la possibilité de
les indemniser sous
certaines conditions



Sous forme de gratification
=
4,05€ par heure de
« stage » correspondant à
15% du plafond horaire de la
SS, soit pour un temps plein
 $151,67h * 4,05 = 614,26€$

Nb : pour une transparence, il
est intéressant de donner une
attestation au « stagiaire » qui
servira également de justificatif
à l'association en cas de
contrôle

Au-delà de
ce montant,
l'association
sera soumise
à cotisations

Révéler la passion qui vous anime.

Tableau de trésorerie



COMITÉ RÉGIONAL
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Révéler la passion qui vous anime.

EXEMPLE DE TABLEAU DE TRESORERIE

Exemple de TABLEAU DE TRESORERIE

Solde initial au	7 000,00 €	4 322,00 €	4 322,00 €
	Septembre	Octobre	Novembre
	nom banque Association	nom banque Association	nom banque Association
Encaissements	ENCAISSEMENTS	ENCAISSEMENTS	ENCAISSEMENTS
Adhésions club	3 000,00 €		
Ventes additionnelles	500,00 €		
Compétitions (buvette,...)			
....			
Subventions	Subvention Régionale	1 500,00 €	
	Subvention Privée		
	...		
Refacturations diverses (reverseme	500,00 €		
Totaux Encaissements	5 500,00 €	0,00 €	0,00 €

EXEMPLE DE TABLEAU DE TRESORERIE

	Septembre	Octobre	Novembre
	nom banque Association	nom banque Association	nom banque Association
Décaissements	Décaissements	Décaissements	Décaissements
Licences FSCF	1 500,00 €		
Compétitions			
Social			
Salaires net	3 000,00 €		
Reversement Service Civiques			
Prévoyance			
Mutuelle			
AG2R			
Urssaf	900,00 €		
Prévlvt à la source (PAS) médecine du travail			
frais Gx			
Téléphone, internet..	50,00 €		
Frais postaux	25,00 €		
fournitures et frais divers	500,00 €		
Loyer locaux	1 000,00 €		
Note de frais	500,00 €		
Assurances			
Honoraires	200,00 €		
Cotisations diverses			
Cotisations diverses	500,00 €		
Transfert compte livret			
Frais bancaires	3,00 €		
Dons divers			
Totaux Décaissements	8 178,00 €	0,00 €	0,00 €
Nouveau solde banque Association	4 322,00 €	4 322,00 €	4 322,00 €
Nouveau solde compte courant	4 322,00 €	4 322,00 €	4 322,00 €
LIVRET A	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Global	29 322,00 €	29 322,00 €	29 322,00 €

Tableau de gestion



COMITÉ RÉGIONAL
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Révéler la passion qui vous anime.

LES TABLEAUX DE GESTION

Les tableaux de gestion ne sont pas obligatoires mais ils peuvent être très utiles.

LES TABLEAUX DE GESTION

A quoi
peuvent-ils
servir ?

Comprendre comment
sont utilisés les charges
et les produits de votre
association

Analyser les besoins de
l'association, les
économies éventuelles
à faire, les
investissements ...

Indiquent si les activités
de l'association lui
permette d'équilibrer
son résultat et à quel
niveau ?

Permet de pérenniser
l'association.

LES TABLEAUX DE GESTION

Comment cela fonctionne t-il ?

Soldes intermediaires de gestion	Commentaires
Ventes de marchandises	La marge commerciale est la différence entre les ventes de marchandises et leur coût d'achat (prix d'achat + frais d'achat). Ne concerne que les associations qui achètent des produits pour les revendre.
Coût d'achat des marchandises vendues	
= MARGE COMMERCIALE	La marge commerciale est l'indicateur fondamental lorsque l'association a une activité commerciale.
Production vendue (biens ou services)	Cotisations, ventes de biens ou services, dons si réguliers, y compris les produits de tarification du secteur médico-social.
+ Production immobilisée	Lorsque l'association fabrique elle-même ses investissements.
+ ou - Production Stockée	
= PRODUCTION DE L'EXERCICE	La production de l'exercice correspond aux produits d'activité de l'association.
PRODUCTION DE L'EXERCICE + MARGE COMMERCIALE	
- Consommation de l'exercice en provenance de tiers	Charges se trouvant dans les comptes 606, 61 et 62.
= VALEUR AJOUTEE	Ce solde exprime la création ou l'accroissement de valeur apportée par l'association. Elle est égale à la production globale de l'association (activité production et commerciale) diminuée des achats et charges externes.

LES TABLEAUX DE GESTION

VALEUR AJOUTEE	
+ Subventions d'exploitation	Y compris subventions compléments de prix ou subventions liées à l'activité.
- Charges de personnel	Salaires et cotisations sociales.
- Impôts et taxes	
+ Transfert de charges exploitation	Les transferts de charges (compte 79) liés aux comptes de charges utilisés (60, 61, 62, 63, 64).
= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	Correspond à la ressource que l'association tire de son activité pour lui permettre de poursuivre cette activité et éventuellement investir.
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	
+ Autres produits d'exploitation	Comptes 75.
- Autres charges d'exploitation	Comptes 65.
+ Transfert de charges	Si non mis dans le calcul de l'EBE.
+ Reprise sur amortissement et provision	
- Dotation aux amortissements et provisions	
= RESULTAT D'EXPLOITATION	Il mesure la performance de l'association au niveau purement de l'activité, avant le résultat financier.

LES TABLEAUX DE GESTION

RESULTAT D'EXPLOITATION	
+ Produits financiers - Charges financières	La différence entre les produits financiers et les charges financières constitue le Résultat Financier .
= RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	Il s'agit du résultat courant qui provient de l'activité normale et habituelle de l'association, mais en intégrant les ressources (et charges) financières.
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	
+ Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles	La différence entre les produits et charges exceptionnels constitue le Résultat Exceptionnel .
- Impôt sur les bénéfices - Participation des salariés	
= RESULTAT NET	Ce résultat doit correspondre au Résultat net de votre compte de résultat.

EXEMPLE DE TABLEAUX DE GESTION

SIG SAISON		MOIS		
		Réel au 31.12.	Comparatif Au 31.12.	% N/N-1
Cptes	Libellé			
707	Ventes (justaucorps, chouchoux, ...)	1 700,00	1 500,00	
TOTAL VENTES		1 700,00	1 500,00	
6	Achats justaucorps, ...	900,00	700,00	
TOTAL ACHATS		900,00	700,00	
MARGE COMMERCIALE		800,00	800,00	53%
7562	Licences, cotisations,	4 000,00	4 000,00	
7	Manifestations	1 500,00	600,00	
TOTAL PRODUCTION		5 500,00	4 600,00	
606	Achats de marchandises - fournitures de bureau, etc	160,00	150,00	
611	S/traïtance			
613	Loyer			
622	Rémunérations d'intermédiaires et Honoraires			
623	Relations publiques			
6238	Cadeaux	-	-	
623	Relations publiques			
626	Téléphone, internet, frais postaux,...	500,00	500,00	
616	Assurances			
6	licences FSCF	350,00	300,00	
6	Buvettes, repas, manifestations	200,00	100,00	
TOTAL CONSOMMATION		1 210,00	1 050,00	
VALEUR AJOUTEE		5 090,00	4 350,00	

EXEMPLE DE TABLEAUX DE GESTION

VALEUR AJOUTEE		5 090,00	4 350,00	
74	Subventions	8 000,00	5 000,00	#DIV/0!
64	Charges de personnels (salaires chargés + note de frais)	10 400,00	10 000,00	
63	Impôts et taxes	500,00	450,00	
791	Transferts de charges d'exploitation	-	-	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		2 190,00	- 1 100,00	
Reprise d'exploitation et dotation		-		
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 190,00	- 1 100,00	
761	Produits financiers	1,00	1,00	
66	Charges financières	1,00	1,00	
758	Produits divers de gestion courante	3,52	0,15	
7581	Produits pour abandon de créances		-	
6258	Frais de déplacements (abandon de créances)		-	
658	Charges de gestion courante	0,05	0,24	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		2 193,47	- 1 100,09	
77	Produits exceptionnels	-	-	
67	Charges Exceptionnelles	-	-	
RESULTAT NET		2 193,47	- 1 100,09	